

2017 DEVE 49 Adoption du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 et de la 1^{ère} feuille de route du Plan économie circulaire de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La municipalité parisienne s'engage pour faire de Paris une cité durable, solidaire, responsable et résiliente. Dans le prolongement de son action pour le climat, à travers les Plans Climat Énergie de Paris ou encore l'appel mondial des maires du 4 décembre 2015 durant la COP 21, la Ville de Paris formalise son investissement dans de nombreux champs : « Trajectoire zéro déchet » en 2014, Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2015, Schéma de la commande publique responsable en 2016 et le Plan Compost en 2017.

Elle œuvre en particulier pour la transformation de l'économie de son territoire vers un modèle circulaire qui offre la promesse d'activités humaines réconciliant création de richesses, dignité humaine et respect de l'environnement, notamment par la préservation des ressources.

Pour cela, les États généraux de l'économie circulaire ont été menés en 2015, en collaboration avec une vingtaine de collectivités du Grand Paris. Plus de 120 structures du monde économique, associatif, institutionnel et académique ont été mobilisées, pour aboutir à l'écriture d'un Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, rassemblant 65 propositions en faveur du développement de l'économie circulaire à Paris, qui concernent tous les champs de l'économie : alimentation, aménagement, écoconception, économie de la fonctionnalité et du réemploi, valorisation énergétique ou encore synergies inter-entreprises. En septembre 2015, la restitution de ce travail participatif a réuni plus de 2000 personnes sur 3 jours à l'Hôtel de Ville.

En amont des États généraux, la Ville de Paris a financé une étude des flux de matières entrants et sortants du territoire, dont les résultats sont visibles grâce à l'infographie dynamique de 2014 (data visualisation), qui permet de mieux comprendre les interactions de la ville avec son environnement. La connaissance de ces flux, également appelée métabolisme urbain, amène à mieux gérer les ressources, en cherchant à les rediriger vers l'économie du territoire. L'analyse du métabolisme urbain de Paris a montré l'importance des prélèvements exogènes, Paris important l'équivalent de 8,8 tonnes de matières par an et par habitant pour son fonctionnement. Les matériaux de construction et les aliments constituent une part très importante des flux entrants, tandis que les déchets représentent 45% des matières exportées (en grande majorité issues des bâtiments et travaux publics), dont 30% seulement sont recyclés.

Par ailleurs, les services de la Ville s'investissent depuis plusieurs années dans leurs champs spécifiques de compétence pour expérimenter de nouvelles pratiques relevant du concept d'économie circulaire. Des innovations en termes de valorisation de déchets verts, de matériaux de construction, d'écoconception, d'approvisionnements durables, de récupération d'énergie, de gestion de l'eau, de mobilité,

d'allongement de la durée de vie des biens de consommation, de réduction des déchets ou encore de lutte contre le gaspillage alimentaire contribuent déjà à améliorer le métabolisme parisien. À titre d'exemples, plus de 6 000 m³ de broyat sont produits annuellement par les espaces verts parisiens, en moyenne 3 000 tonnes de graves issues du recyclage des monuments funéraires sont réutilisées chaque année et jusqu'à 8 000 tonnes de granit issues du réemploi sont posées sur la voirie parisienne. Paris, en se fixant un objectif ambitieux d'achat d'alimentation durable servie dans la restauration collective de l'administration, est devenu le premier acheteur public français de produits certifiés bio. La collecte des biodéchets (plus de 100 tonnes sur les marchés parisiens et dans les restaurants administratifs en 2016), le soutien au compostage collectif (300 tonnes de déchets évités en 2016), ou encore le développement des ressourceries/recycleries (3 000 tonnes d'objets collectés en 2015) sont autant d'initiatives concourant à la réduction des déchets ménagers (7% de réduction entre 2009 et 2015) et des émissions de gaz à effet de serre associées (baisse de 13% des émissions liées aux déchets en 10 ans).

Dans la continuité de la concertation de 2015, du premier état des lieux par l'analyse de son métabolisme urbain, et des expérimentations déjà menées, Paris poursuit son engagement en élaborant le Plan économie circulaire de Paris, avec pour objectif de mettre en œuvre des actions concrètes, issues notamment des propositions du Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, et tenant compte des problématiques prégnantes d'économie circulaire pour Paris.

Le plan économie circulaire de Paris 2017-2020, joint en annexe 1, présente la stratégie municipale à l'horizon 2020, en mettant en avant les enjeux pour le territoire parisien (impacts de la filière BTP, fortes importations de ressources extérieures, maîtrise de la filière alimentaire, valorisation du gisement des matières organiques produites sur le territoire...), des objectifs à atteindre (principalement en matière de réduction de déchets) et la méthode de déploiement opérationnelle du Plan.

Par ailleurs, pour faire face au vaste chantier de transformation opérationnelle des nombreuses propositions issues du Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris et des directions de la Ville, il est proposé de définir une « feuille de route » du Plan de l'économie circulaire de Paris, qui comportera entre 10 et 15 actions détaillées précisément (contexte et mise en œuvre opérationnelle prévue) et qui fera l'objet d'un vote en Conseil de Paris.

Cette 1^{ère} feuille de route, jointe en annexe 2, comporte 15 actions, choisies en concertation avec les services de la Ville, et portent sur des thématiques structurantes pour la Ville de Paris : l'aménagement et la construction ; la réduction des déchets ; le réemploi, la réutilisation ou la réparation ; le soutien aux acteurs du territoire ; la commande publique ; et enfin la consommation responsable. Trois échelles de mises en œuvre des actions seront distinguées : l'administration pour les actions menées sur le périmètre des services de la Ville ; le territoire parisien sur lequel s'exerce les compétences politiques et publiques de la Ville en lien avec des acteurs extérieurs ; et la Métropole du Grand Paris dans un cadre d'intervention géographique élargi.

Trois actions relèvent de l'aménagement et de la construction. Sachant que les déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP) représentent un gisement annuel estimé à 30 millions de tonnes en Île-de-France, dont seulement 26% sont valorisés, que 60% de l'activité du bâtiment de la région se concentrent sur Paris et sa petite couronne, et que de nouveaux objectifs réglementaires s'imposeront progressivement pour la gestion des déchets du BTP, ces actions visent à organiser le territoire parisien, les chantiers de bâtiment et les modes de construction pour optimiser l'utilisation des ressources. L'ensemble des chantiers du territoire ainsi que ceux de l'administration seront potentiellement concernés.

Quatre actions relèvent du réemploi, de la réutilisation ou de la réparation : à l'échelle territoriale pour encourager la réduction des déchets, les possibilités de réemployer et réparer à Paris, et à l'échelle de

l'administration pour faciliter la réparation et le réemploi des matériaux du bâtiment dans les équipements municipaux. Ces actions contribueront à augmenter les volumes d'objets et de matériaux collectés et valorisés à Paris.

Cinq actions concernent le soutien aux acteurs du territoire, en facilitant l'innovation, les synergies interentreprises, la mise en réseau et le rayonnement des initiatives en matière d'économie circulaire. Par exemple la création d'une plateforme en ligne d'information, copilotée par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, permettra de donner plus de visibilité à l'économie circulaire, de sensibiliser et d'informer, tout en construisant une communauté des acteurs métropolitains.

Deux actions relèvent de la commande publique, afin de poursuivre la politique d'achats durables et responsables de la municipalité, pour l'ensemble des marchés et en intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur des biens et services achetés (de la conception à la fin de vie).

Enfin, une action porte sur la consommation responsable à Paris, afin de promouvoir sur le territoire de nouveaux modes de consommation durable, comme par exemple le supermarché coopératif et participatif La Louve ou le développement de magasins en circuit court et de proximité comme Kelbongoo.

Chacune de ces actions doit concourir à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan économie circulaire.

Afin de mener à bien le développement de l'économie circulaire à Paris :

Je vous demande de m'autoriser au nom de la Ville de Paris à adopter le Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 ainsi que la 1^{ère} feuille de route du Plan économie circulaire de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DEVE 49 Adoption du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 et de la 1^{ère} feuille de route 2017 du Plan économie circulaire de Paris

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 ainsi que la 1^{ère} feuille de route 2017 de ce même Plan ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, annexé à la présente délibération, est adopté.

Article 2 : La 1^{ère} feuille de route 2017 du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, annexée à la présente délibération, est adoptée.